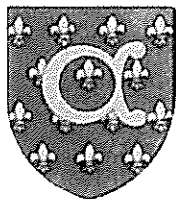


MAIRIE
de
COMBRONDE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 30/09/2009

DATE DE LA CONVOCATION :

24/09/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE PRESENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 19

Président : Thierry ONZON

Sont présents : Messieurs Jean Michel GRIVOTTE, Jean Paul POUZADOUX, Madame Paulette PERROCHE, Monsieur François TARDIF, Madame Michèle VIALALNEIX, Monsieur Raoul LAMOUREUX, Thierry ONZON, Bernard GARCEAU, Madame Lise CHEVALIER, Monsieur Raoul LANORE, Madame Fabienne DOS SANTOS, Monsieur Alain ESPAGNOL, Dominique LABOISSE, Madame Sandra PRAS, Monsieur Stéphane PEREIRA, Madame Nathalie RICHARD

Absents excusés : Monsieur Bernard LAMBERT (procuration à Monsieur Jean Michel GRIVOTTE), Madame Delphine PERRET (procuration à Madame Sandra PRAS), Monsieur Eric AUBRY (procuration à Madame Michèle VIALALNEIX)

Secrétaire de séance : Madame Nathalie ROCHARD

Le trente du mois de septembre deux mille neuf les membres du Conseil Municipal de COMBRONDE, se sont réunis en Mairie pour la tenue d'une séance ordinaire sous la présidence de monsieur Thierry ONZON, Maire,

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie RICHARD LEGAY est désignée pour assurer cette fonction qu'elle a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Observations concernant les comptes rendu du 12/09/2009

Séance du 12/09/2009 Monsieur POUZADOUX fait remarquer une erreur concernant la délibération sur la parcelle au lieu dit « les Mazelles » elle appartient à Monsieur FONLUPT et non pas à Madame BARRIER

Délibération concernant NATURA 2000 : manque le numéro des parcelles concernées

Après correction le compte rendu est adopté

**PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT – TARIFICATION A COMPTER DU
01/01/2010**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L 1331.7 du Code de Santé Publique offre la possibilité aux communes de mettre à la charge des propriétaires d'immeubles construits après la mise en service du réseau d'assainissement qui les dessert une participation pour raccordement à l'égout. Cette participation, qui se justifie par l'économie réalisée par ces propriétaires en évitant une installation d'assainissement autonome s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation. Les conditions de perception de cette participation doivent être déterminés par délibération.

Je vous propose d'instaurer cette participation pour raccordement à l'égout (PRE) en l'appuyant sur les principes suivants :

- Exigibilité pour tout type de construction,
- (éventuellement) dégressivité en fonction en fonction de la surface construite,
- (éventuellement) exonération pour les logements sociaux,
- Calcul de la participation à partir d'un tarif au mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON) construite, ce tarif devant être actualisé chaque année en fonction de l'indice INSSE du coût de la construction.

Les modalités de cette nouvelle participation, qui s'appliqueraient à toutes les demandes de permis de construire déposées à partir du 01/01/2010 seraient les suivantes :

HABITAT :

Nature des constructions

- Constructions Nouvelles : forfait 800€
- Création de logements individuel ou collectifs sociaux 800€ par logement ;
- Construction remplaçant une construction démolie : forfait de 800€
- Habitation résultant de la transformation d'autres locaux : forfait 800€
- Extension d'habitation existante : forfait 800€

Modalité de recouvrement

Le montant de la PRE applicable sera prescrit sur l'arrêté de permis de construire ou, le cas échéant, sur l'arrêté de lotir ;

Un titre de recette sera émis dès la réalisation du branchement de la construction au réseau public d'assainissement

Le recouvrement sera effectué en une seule fois

**Le conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré par 2 voix contre et 17 pour**

Décide d'instaurer la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1^{er} janvier 2010 sur le territoire de la Commune par application de la tarification et des modalités exposées ci-dessus

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SEMERAP

Monsieur Jean Paul POUZADOUX adjoint chargé des réseaux d'eau potable et assainissement présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte rendu d'activités de la SMERAP.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte rendu

Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le compte rendu tel que présenté ci-dessus

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE DU CHATEAU DES CAPPONI

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude préalable à la réhabilitation du Château des Capponi en partenariat avec la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, un Comité de Pilotage a été mis en place, il y a lieu de désigner quatre représentants parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger à ce Comité. Sont proposés pour exercer ces fonctions

- Monsieur Raoul LANORE
- Monsieur Bernard GARCEAU
- Madame Lise CHEVALIER
- Monsieur Stéphane PEREIRA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve la désignation des délégués au Comité de Pilotage des Capponi comme suit :

Monsieur Raoul LANORE
Monsieur Bernard GARCEAU
Madame Lise CHEVALIER
Monsieur Stéphane PEREIRA

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMADC - MODIFICATION

Monsieur le Maire expose que dans sa séance du 27 mars 2008 le conseil municipal l'avait désigné comme délégué titulaire au SMADC et Monsieur Raoul LANORE délégué suppléant. Pour des raisons pratiques et de disponibilité, il est proposé aux membres du conseil municipal de permuter les délégués comme suit :

Monsieur Raoul LANORE : Délégué titulaire

Monsieur Thierry ONZON : délégué suppléant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve la modification des délégués au SMADC comme suit :

Monsieur Raoul LANORE : délégué titulaire

Monsieur Thierry ONZON : délégué suppléant

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRONDE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – AVENANT N° 1

Par délibération du 24 novembre 2008, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition des services Techniques au profit de la communauté de communes pour l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « politique communautaire du cadre de vie ».

Afin de répondre aux objectifs de la communauté de communes en matière de qualité de service (augmentation du linéaire et des surfaces traitées, augmentation de la fréquence d'entretien), il convient dans le présent projet d'avenant de prendre en compte une augmentation des moyens humains (équivalent ETP) et matériels mis en œuvre par la commune pour répondre à ces objectifs.

Le montant de remboursement des frais mis à disposition du personnel et du matériel sont ainsi modifiés

- Remboursement des frais de mise à disposition - base 2009 : 28482.00€
- Remboursement des frais de personnel – base 2009 : 38056.00€

- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Approuve** le projet avenant n° 1 tel que présenté ci-dessus

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et la Commune

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL – PROGRAMME 2010- 2011- 2012

- Monsieur le Maire rappelle que lors de la session des 22 et 23 juin 2009 dernier, le Conseil Général a adopté le Fonds d'intervention communal (FIC) nouveau régime d'aides aux communes. Dans le cadre de ce dispositif, chaque commune doit établir un échéancier sur trois ans de ses projets qui pourront être financés par le FIC. Les projets financés par le FIC sont des projets d'intérêt communal, les projets d'intérêt communautaire sont financés par le CLD.
- Le Maire rappelle que la population municipale sans double compte au sens de l'INSEE est de 1930 habitants auxquels s'ajoutent 57 habitants comptés à part, soit 1987 habitants de population légale. Pour le FIC la population retenue est la tranche de 1501 à 2000 habitants : le montant plafond de dépenses que la commune ne doit pas dépasser pour les trois ans de sa programmation est 600 000€ HT pour un montant de subvention de 25%. D'autre part ce montant est figé pour les 3 ans quelle que soit l'évolution de la population lors des recensements
- Le Maire rappelle également que la commune bénéficie de la majoration dû à l'effort fiscal puisque les taxes directes sont au dessus de la moyenne départementale de notre strate, à ce titre la commune bénéficiera d'une majoration de 10% de sa subvention soit 27.5%
-
- Le Maire rappelle la programmation FIC enveloppe communale pour 2010-2011-2012. Il présente le dossier de demande de subvention et les chiffres corrigés de ce programme.
-

-	1	2010	Aménagement d'un atelier municipal	54 350.00€	14 946.00€	39 404.00€	
-	2	2010	Création d'un cimetière	132 375.00€	30 903.00€	39 712.00€	61 760.00€
-	3	2011	Aménagement et enfouissement de réseaux Place des Charmes et Clos Courtin	15 000.00€	11 325.00€	29857.00€	
-	4	2012	Enfouissement réseaux télécommunications Avenue E Clémentel :	10 508.00€	2 889.70€	7 618.30€	
-	5	2012	Enfouissement réseaux de télécommunication Avenue Max Menut :	13 542.00€	3 724.05€	9 817.95€	
-			Total dépenses	225 775.00€	63 787.75€	39 712.00€	148 457.25€

-	1	2010	Réfection voirie du Creux de la Mâtre	90 000.00€	24 750.00€	39 404.00€	
-	2	2011	Voirie Place des Charmes et Clos Courtin	150 000€	37 500.00€	39 712.00€	61 760.00€
-	3	2011	PAB Place des Charmes et Clos Courtin	26 182.00€	6 545.50€	29 857.00€	
-	4	2011	Voirie Rue de Laschamps	55 00000€	13 750.00€	41 250.00€	
-	5	2012	Voirie Rue Davaud :	50 000.00€	12 500.00€	37 500.00€	
-	6	2012	Voirie Route de Banson :	10 000.00€	2 500.00€	7 500.00€	
-			Total dépenses	381 182.00€	97 454.50€	39 712.00€	217 271.00€

Le Conseil Municipal oui cet exposé après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte le programme suivant

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL – PROJET STRUCTURANT

Le Maire rappelle le projet FIC équipement structurant hors enveloppe communale 2010/2012 :

Bien que la population de Combronde soit officiellement inférieure à 2000 habitants, la population DGF est elle supérieure à 2000 avec 2040 habitants et qu'au quotidien la commune supporte les inconvénients d'une commune de plus de 2000 habitants ; la commune a besoin du soutien financier du Conseil Général et à ce titre le Maire a sollicité l'examen du financement de la création du cœur de bourg au titre des projets structurants hors enveloppe communale pour les motifs suivants :

- La commune est en plein développement en raison de la proximité du Grand Clermont, des deux autoroutes, du parc de l'Aize, de la ZAC de la Varenne et donc de l'arrivée de nouvelles populations
- Ce nouveau cœur de bourg a pour objectif de recentrer la vie au centre bourg en intégrant le fait que l'activité commerciale s'est déplacée depuis 30 ans vers l'axe traversant qu'est la RD 2144 ceci limitant le plus possible l'extension du bourg donc de ses réseaux trop coûteux
- Ce projet vient compléter la création de la zone de l'Aize et de la zone de la Varenne en proposant des activités de service et d'accueil de ces nouvelles populations.

Il s'intègre dans les recommandations de développement durable sur le remplissage des dents creuses de centre bourg

- Une implantation visant à réduire l'utilisation de la voiture avec des cheminements piétons vers les zones communautaire,, vers le pôle administratif et social, vers les zones urbanisables et une coulée verte vers le ruisseau des Combes ;
- Les équipements de type alimentation, grande distribution, bricolage, restauration de masse étant réservés aux zones
- Il proposera à termes des services et activités complémentaires pour que la commune de Combronde joue pleinement son rôle de bourg centre au sein de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles :

Restaurant le goût régional

Mutli-accueil : crèche halite garderie

Atelier insertion : laverie atelier repassage cordonnerie

Multi service Informatique photo téléphonie électroménager

Pôle médical : pharmacie, esthéticienne, cabinet médical

Modernisation et développement de commerce de proximité : fleurs

Banque type caisse d'épargne

Brasserie salle de jeux

Un espace public agréable pouvant recevoir le marché

Un arrêt minute le long du RD 2144

Des logements de centre bourg

Une aire de stationnement résidentiel et longue durée

Des espaces de covoiturage pour les salariés des pôles de st Eloy les Mines et les Ancizes

Une coulée verte touristique rejoignant les sentiers

Enfin Combronde est le dernier bourg centre avant Saint Eloy les mines situé à 45 km, la commune doit mettre un point d'honneur à proposer un espace aux habitants des communes empruntant la RN 144 actuellement il est impossible de stationner correctement pour prendre son pain, son journal ou son tabac ... ou tout simplement faire du covoiturage pour se rendre chez Rockwool ou Aubert et Duval (10 voitures identifiées chaque jour en centre bourg) ;;; c'est son effort de solidarité pour le pays des Combrailles, le covoiturage pour le grand Clermont se fait lui au péage de l'A 71 ;

Le projet cœur de bourg se décompose en 6 parties

Espace central
Coulée verte ruisseau des Combes
Arrêt minute RD 2144
Voirie transversale Est
Parc de stationnement Est
Bâti

La sollicitation du Conseil Général ne porte pas sur l'ensemble de ce projet mais sur la partie considérée structurante à savoir les abords du RD 2144 pour les raisons évoquées ci-dessus à savoir

Espace central
Coulée verte ruisseau des Combes
Arrêt minute RD 2144

Le Maire présente le coût estimatif définitif du projet et son plan de financement

Le Conseil Municipal après avoir entendu les présentations de la programmation et les dossiers à l'unanimité

Décide

- En premier lieu, d'Autoriser le Maire à déposer le dossier cœur de bourg auprès de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles pour approbation au Conseil Communautaire
- En second lieu d'Autoriser le Maire à sollicité le Conseil Général pour l'inscription du projet cœur de bourg en équipement structurant

QUESTIONS DIVERSES

Jean Paul POUZADOUX :

Les travaux de l'aire de jeux du Clos Courtin sont terminés.

Les riverains ont demandé la possibilité de décaisser pour créer des places de parking : l'ensemble du conseil donne son accord pour ces travaux

Rue de Laschamps : problème de pente sur le réseau assainissement un devis modificatif a été demande à la SEMERAP

Paulette PERROCHE

La Page Info est prête a être distribuée, il y sera rajoutée une invitation du CCAS pour un atelier Séniors qui aura lieu le 19/10/2009

Voir pour faire réinstaller la boîte à lettres de la Poste qui était Avenue Etienne Clémentel (vers chez ROSSI)

Demande à connaître les résultats concernant le comptage des véhicules qui a été effectué par la DDE, Monsieur GARCEAU doit se renseigner.

Il est proposé de prévoir en Novembre une nouvelle réunion avec les médiateurs des Conseils de Quartiers

François TARDIF

Une société fait du démarchage pour proposer l'installation d'éoliennes aux particuliers

Thierry ONZON

A reçu le chef de la Brigade de Gendarmerie Monsieur SICCHIO a rendu les chiffres du bilan de l'état de la délinquance sur le territoire communal

32 faits en 2008 contre 69 faits en 2009
Affaires plus graves 12 en 2008 contre 24 en 2009

Le nombre d'affaires résolues est en progression.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 55

Le Maire,

Les adjoints

Les conseillers Municipaux,

Le secrétaire de séance,